

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 16 avril 2018 à 19 h, au bureau de la municipalité, située au 600, rue de l'Église, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

| | |
|-----------|--|
| Monsieur | Jean-Claude Milot, maire |
| Mesdames | Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère |
| Messieurs | Claude Lavoie, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Yan Normandin, conseiller |

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot maire ouvre la séance. Françoise Asselin fait mention de secrétaire.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par écrit à tous les membres du conseil, le 13 avril 2018, conformément au 2e alinéa de l'article 152 du Code municipal; au moins deux jours francs avant la tenue de la session spéciale.

3. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

4. Résolution autorisant le maire Jean-Claude Milot à signer le contrat de travail de monsieur Alexandre Langlois à titre de manœuvre à l'entretien des travaux et utilités publiques.

Résolution 2018-04-57A

CONSIDÉRANT que la municipalité a embauché monsieur Alexandre Langlois pour occuper la fonction de manœuvre à l'entretien des travaux et utilités publiques;

CONSIDÉRANT que monsieur Alexandre Langlois accepte d'occuper ces fonctions;

CONSIDÉRANT que les parties désirent consigner par contrat les conditions de travail;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Thérèse Thivierge, appuyé de Yan Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes confirme l'embauche de monsieur Alexandre Langlois au poste de manœuvre à l'entretien des travaux et utilités publiques selon les modalités d'emploi qui sont décrites dans le contrat de travail auquel est annexée la description d'emploi du poste et il autorise le Maire, Jean-Claude Milot à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'embauche de monsieur Alexandre Langlois.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **Résolution autorisant le maire Jean-Claude Milot à signer le contrat de travail de madame Annie Beaudoin à titre de Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes**

Résolution 2018-04-57B

CONSIDÉRANT que la municipalité a embauché madame Annie Beaudoin pour occuper la fonction de Directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT que madame Annie Beaudoin accepte d'occuper ces fonctions;

CONSIDÉRANT que les parties désirent consigner par contrat les conditions de travail;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Yan Normandin, appuyé de Thérèse Thivierge, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes confirme l'embauche de madame Annie Beaudoin au poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière, selon les modalités d'emploi qui sont décrites dans le contrat de travail auquel est annexée la description d'emploi du poste et il autorise, monsieur, le maire Jean-Claude Milot à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'embauche de madame Annie Beaudoin.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers.

6. **Clôture de l'assemblée**

Résolution 2018-04-57C

SUR LA PROPOSITION de Nicole Grenon, appuyé par Claude Lavoie, le conseil lève la séance à 21 h 45.

Je, Jean-Claude Milot, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Claude Milot, Maire

Françoise Asselin, secrétaire
d'assemblée